

Livres

À PROPOS DE...

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Cela ne date pas d'hier

La protection de l'enfance n'est pas une préoccupation contemporaine. Aussi loin que remontent les traces d'écriture, elle a toujours été présente. Ce livre nous en fait une description précise et détaillée. À commencer par la riche organisation sociale et familiale de l'empire romain. L'autorité toute puissante du paterfamilias lui attribue un droit de vie et de mort sur tous les membres de son foyer, de l'esclave jusqu'à sa femme en passant par son enfant qu'il peut, à sa guise, abandonner, vendre ou laisser mourir. L'avènement de la chrétienté sonne le glas de l'avortement et de l'infanticide, du divorce et de l'adultère. Le concile de Nicée (325) ordonne que chaque évêque prenne en charge les veuves et les orphelins, en ouvrant des maisons de charité pouvant accueillir les malades, vieillards et infirmes. Constantin retire le droit de puissance paternelle à celui qui expose

son enfant, le prostitué ou le contraint à des rapports sexuels incestueux. En 534, le code Justinien qui synthétise le droit romain exclut de la correction paternelle la latitude à infliger de graves châtiments corporels, de blesser ou d'estropier son enfant. Cette formulation restera en vigueur quinze siècles ! Tout au long du moyen âge, tout enfant trouvé ou orphelin devait être recueilli dans sa paroisse. Il faut attendre la création, par un édit de 1662, des hôpitaux généraux pour qu'il soit enfermé aux côtés des mendiants, des vieillards, des insensés, des estropiés. Ces établissements sont démembrés à compter de 1800 et spécialisés selon la population qu'ils reçoivent (prison, hospice, asile psychiatrique, centre de soins). En 1811, chaque arrondissement se doit de créer un hospice des enfants trouvés. Puis, en 1866, émerge les services des enfants assistés. En réaction à la terrifiante mortalité infantile de ces lieux d'accueil,

les placements en nourrice se généralisent jusqu'aux 12 ans de l'enfant. Au-delà, il est mis à disposition du ministère de la marine ou part en apprentissage jusqu'à 25 ans. À partir de 1855, le suivi des enfants placés est retiré aux hospices pour être confié aux départements. En 1965, la correction paternelle cède la place à l'assistance éducative. C'est l'ordonnance de 1958 qui fonde la protection de l'enfance que l'on connaît aujourd'hui.

Jacques Trémintin

HISTOIRE DES ENFANTS, DES FAMILLES ET DES INSTITUTIONS D'ASSISTANCE. LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS, Hervé Tigréat, Pascale Planche, Jean-Luc Goascoz, Éd. L'Harmattan, 2019, (272 p. - 29 €)



Droit dans le mur

MARIE Vaton a mené son enquête auprès des juges des enfants, des éducateurs, des assistants sociaux et des assistants familiaux travaillant en protection de l'enfance. Bien sûr, elle décrit des professionnels extraordinaires qui se consacrent pleinement à leur mission, ne comptant ni leur temps, ni leur énergie. Mais, elle dénonce tout autant les dérives, les violences institutionnelles et les abus de pouvoir qui s'y produisent. Même si on en trouve dans tous les secteurs, l'aggravation induite du vécu des enfants victimes n'en est pas moins encore plus insupportable. Mais le pire n'est pas encore là. Le constat dressé, après deux ans d'investigation, est implacable et accablant,

sinon désespérant : sous-effectif chronique des intervenants ; allongement considérable des délais pour mettre en œuvre les mesures de protection ; charge de travail exponentielle ; tribunaux saturés ; enfants en danger maintenus à domicile ; conditions de travail produisant un turn-over incessant ; épuisement psychique des travailleurs sociaux ; démissions... Un secteur qui devrait recevoir toute l'attention de l'État est soumis à l'idéologie de la performance et à l'obsession des chiffres, des normes et des process, les raisons budgétaires primant sur l'humain. Pressurisé, étouffé et violenté, le dispositif dédié aux mineurs en difficulté prend l'eau de toute part, menaçant de couler avec son public. J. T.

ENFANTS PLACÉS. IL ÉTAIT UNE FOIS UN NAUFRAGE, Marie Vaton, Éd. Flammarion, 2021, (279 p. - 19,90 €)



J'ai une tête de vulnérable ?

Sil les années 1990 ont vu apparaître et se généraliser la notion d'exclusion, la décennie 2010 a privilégié celle de vulnérabilité. Ce concept séduisant mérite pourtant d'être interrogé. La condition humaine est fragile et tout individu est faillible. Pourquoi opposer des populations réifiées dans un statut figé et une faiblesse immuable face à des travailleurs sociaux réputés sauveurs infaillibles ? Une telle approche normative de la vulnérabilité est le fruit de l'individualisation et de la psychologisation des problèmes sociaux. La personne accompagnée y est enfermée dans une triple délégitimation : la victimisation (elle est responsable de son problème et de l'échec de l'intervention), l'infantilisation (elle n'a pas les compétences pour comprendre ses difficultés et penser ses propres solutions) et la stigmatisation (elle est étiquetée inférieure, du fait de son

impuissance). Ce qu'il faut alors, c'est lui fournir les ressources matérielles, psychologiques et éducatives pour s'en sortir. On retrouve là le registre néolibéral qui attribue les difficultés sociales aux faiblesses internes, déficiences personnelles et incompétences des exclus qu'il faut inverser par

l'activation. Pour les auteurs, la vulnérabilité n'est qu'une potentialité universelle à être blessé dont la concrétisation dépend du contexte social, des caractéristiques individuelles et des circonstances dans laquelle elle émerge. Et, surtout, elle est réversible. L'approche participative qu'ils préconisent articule le savoir-faire expérientiel des parents avec celui des professionnels et incite à combiner leurs compétences réciproques dans une éthique qui se fonde sur l'incertitude et l'ambiguïté de toute intervention.

J. T.



ENFANTS ET FAMILLES VULNÉRABLES EN PROTECTION DE L'ENFANCE,
Michel Boutanquoi et Carl Lacharité
(sous la direction),

Éd. Presse universitaire de Franche-Comté, 2020, (259 p. - 20 €)

Du pire et du meilleur

Et si la protection de l'enfance relevait d'une complexité bien plus contrastée que certaines représentations caricaturales médiatiques nous laissent entrevoir ? Le récit de vie d'Hakan Marty en est une illustration édifiante. Issu d'une famille où les enfants sont placés depuis trois générations, il nous décrit sa mère comme une adulte inconstante, dealeuse, prostituée et droguée qui eut la lucidité de le déposer dans la pouponnière où elle avait elle-même commencé sa vie. Sans n'avoir jamais réussi à assumer son rôle, elle décèdera alors qu'il a 8 ans. Et pourtant, il voue un amour inconditionnel à son parent disparu. Hakan va vivre toute son enfance une maltraitance permanente dans une famille d'accueil qui soumet les garçons qui lui sont confiés à une pluie de coups de poing et de paires de claques, à des flots d'insultes et de railleries. Sous

emprise et dans la recherche constante de l'amour improbable de sa tortionnaire, il ne révélera jamais ce qu'il vit à l'Aide sociale à l'enfance qui pourtant enquête sur des suspicions de violence. Ce vécu ne peut être généralisé à l'ensemble de la protection de l'enfance. Quand Hakan est admis dans un

foyer d'adolescents, il y découvre les petits bonheurs de la vie quotidienne qu'il ne s'était pas imaginé pouvoir connaître. Il y rencontre des éducateurs investis et dynamiques qui vont beaucoup l'aider. Ce qu'il ne retrouvera pas au cours de son parcours professionnel d'éducateur spécialisé qu'il a choisi de suivre : il sera témoin d'insupportables maltraitements dans des institutions où il effectue ses stages. L'auteur occupe aujourd'hui un poste en protection de l'enfance. Un livre incontournable pour mieux comprendre certaines des violences que peuvent vivre les enfants placés, mais aussi certains des atouts qui leur permettent de grandir et de s'en sortir.

J. T.



ENFANT MAL PLACÉ,
Hakan Marty,

Éd. Max Milo, 2020, (283 p. - 19,90 €)